



## Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 07/11/2024

Prénom NOM	Organisme	Fonction
<b>Personnes présentes</b>		
M. Brunon EYDER	Commune d'Altorf	Maire
M. Pierre FEHRNBACH	DDT – SADT	Référent territorial
Mme Romane HAUSWALD	CCI Alsace Eurométropole	Chargée de missions Attractivité et développement des territoires
Mme Léa DENTZ	OTE Ingénierie	Directrice technique Urbanisme et Environnement
<b>Personnes excusées</b>		
M. Thierry ROGELET	Sous-Préfecture de Molsheim	Sous-Préfet
M. Thierry TOUITOU	Collectivité Européenne d'Alsace	Chargé de mission Aménagement et Urbanisme
M. Dominique BERNHART	Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig	Directeur Général des Services
M. Alexandre TREIBER	Chambre d'agriculture d'Alsace	Service Gestion de territoire
<b>Ordre du jour</b>		
- Examen conjoint de la révision allégée n°1 du PLU d'Altorf		
<b>Pièces jointes</b>		
- Avis de la SNCF		
- Avis de la Chambre d'agriculture		
- Avis de la CEA		



M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la parole à Mme DENTZ.

Elle expose l'objet de la révision allégée à savoir la suppression d'une transcription erronée de la SUP liée à la canalisation de gaz qui s'étend à l'Ouest de la zone ACTIVEUM au PLU dans le périmètre d'ACTIVEUM afin de permettre la poursuite de l'aménagement de la zone. Cette zone constitue l'une des ultimes ressources foncières pour l'accueil d'entreprises par la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig qui s'inscrit dans un territoire attractif.

#### Avis de la Chambre de Commerces et d'Industrie

La CCI soutient la poursuite de l'aménagement de la zone ACTIVEUM qui est nécessaire à l'accueil d'entreprises sur le territoire.

Elle suggère d'intégrer les servitudes liées à la canalisation de gaz dans le règlement écrit afin d'assurer leur prise en compte par les entreprises.

Elle demande que le règlement graphique soit clarifié pour éviter la confusion entre le recul imposé par rapport à la canalisation de gaz et les limites de zones (formalisation des limites de recul et légende de la canalisation de gaz).

#### Direction Départementale des Territoires

La révision allégée est la conséquence d'un cas habituel et malheureux du report des SUP dans le règlement.

La DDT aurait admis que la suppression de la SUP, dans la mesure où elle résulte d'une étude de dangers qui a permis de démontrer l'absence de risque, aurait pu être réalisée dans le cadre d'une modification simplifiée.

La DDT demande de supprimer intégralement la SUP du règlement graphique et surtout que pour des raisons de sécurité, le tracé de la canalisation de gaz ne figure plus sur les plans.

En réponse à la suggestion de la CCI, elle préconise plutôt un renvoi en chapeau du règlement de zone pour rappeler l'application de SUP.

Il faudrait également supprimer le tracé de la canalisation de gaz du plan des SUP, lors d'une prochaine mise à jour.

Ce procès-verbal a été établi par :

Léa DENTZ

Associée – Directrice technique Urbanisme et Environnement



Siège social - Groupe OTE  
1 rue de la Lisière - BP 40110  
67403 Illkirch-Graffenstaden  
Tél : 03 88 67 55 55

Et validé par M. Bruno EYDER, Maire de la Commune d'Altorf

## DENTZ Léa

---

**De:** DITGE Urbanisme <ditge\_urbanisme@sncf.fr>  
**Envoyé:** jeudi 26 septembre 2024 13:26  
**À:** Mairie de Altorf - Secrétariat  
**Cc:** DITGE Urbanisme; DENTZ Léa  
**Objet:** RE: ALTORF PLU REVISION ALLEGEE  
**Pièces jointes:** ALTORF\_PLU\_REUNION EXAMEN REVISION ALLEGEE.pdf

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de ditge\_urbanisme@sncf.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**ATTENTION :** Cet e-mail provient d'une personne extérieure à l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et si vous n'êtes pas sûr que le contenu est légitime. En cas de doute, contactez le service informatique.

Bonjour Madame HOERMANN,

Nous vous confirmons avoir bien réceptionné votre courriel d'invitation à la présentation de la révision allégée de votre PLU, concernant la réduction de la zone d'inconstructibilité liée à la canalisation gaz GRDF. En prévision des zones d'aménagements prévues dans la zone d'activités ACTIVEUM, il serait bien de représenter sur vos plans graphiques la zone d'application des servitudes de type T1 (50m de part et d'autre des voies ferrées) en lien avec les emprises ferroviaires. Notamment, les zones de reculs nécessaires aux diverses constructions à venir et les aménagements paysagers.

**Cordialement**

**Frédéric SIMONIN**

Chargé de mutabilité

SNCF Immobilier – Direction Immobilière Territoriale Grand Est  
3 boulevard WILSON – 67083 STRASBOURG CEDEX  
Mobile : + 33 (0)6 17 77 01 23  
[frederic.simonin@sncf.fr](mailto:frederic.simonin@sncf.fr)



---

Interne

**De :** Mairie de Altorf - Secrétariat <secretariat@altorf.fr>  
**Envoyé :** jeudi 19 septembre 2024 13:47  
**À :** CCI PPA <r.hauswald@alsace.cci.fr>; CEA Caroline Feig <caroline.feig2@alsace.eu>; CEA Thierry Toutou <thierry.toutou@alsace.eu>; CEA URBANISME PPA <urbanisme.ppa@alsace.eu>; CHAM AGRI PPA <alexandre.treiber@alsace.chambagri.fr>; CMA PPA <fdesnauds@cm-alsace.fr>; DDT SADT <ddt-sadt-art@bas-rhin.gouv.fr>; DDT67 SADT ART <pierre.fehrnbach@bas-rhin.gouv.fr>; maison region selestat <maison.selestat@grandest.fr>; PPA CCRMM <dbernhardt@cc-molsheim-mutzig.fr>; PPA CHAMB AGRI <urbanisme@alsace.chambagri.fr>; BONIN Sandrine (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT GE DEV & VALO IMMO) <sandrine.bonin@sncf.fr>; region grand est direction cohésion territoires <ppa-urbanisme@grandest.fr>; SCOT PPA <GREGORY.HEINRICH@PETRBRUCHEMOSSIG.FR>; SP MOLSHEIM <sp-molsheim@bas-rhin.gouv.fr>  
**Objet :** ALTORF PLU REVISION ALLEGEE

Madame, Monsieur,

La commune d'Altorf, par délibération du 16/09/2024, a arrêté le projet de révision allégée N°1 du PLU relative à la mise en cohérence du recul par rapport à la canalisation de gaz avec les SUP au droit de la zone d'activités ACTIVEUM.

En application de l'article 1153-34 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous convier à une réunion d'examen conjoint qui se tiendra le :

**jeudi 7 novembre 2024 à 14h00 en Mairie d'Altorf** (invitation en pièce jointe)

Le dossier de révision allégée constitué des pièces suivantes :

. Notice de présentation;

. Plan de règlement modifié;

est téléchargeable grâce au lien suivant :

<http://cloud.oteforum.fr/index.oho/s/kDCBL2NziRbF3v9>

Mot de passe : 67008\_Altorf (attention à respecter la casse)

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique.

**En vous priant de bien vouloir accuser réception du présent mail s'il vous plaît.**

Cordialement,

Pour le Maire, Bruno EYDER

Patricia Hoermann

MAIRIE D'ALTORF

12 rue Principale

67120 ALTORF

Tél : 03 88 38 12 54

Site : [www.altorf.fr](http://www.altorf.fr)



-----

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

-----

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

**De:** Alexandre TREIBER <alexandre.treiber@alsace.chambagri.fr>  
**Envoyé:** mardi 15 octobre 2024 14:21  
**À:** Mairie de Altorf - Secrétariat  
**Cc:** DENTZ Léa  
**Objet:** RE: ALTORF PLU REVISION ALLEGEE

**ATTENTION :** Cet e-mail provient d'une personne extérieure à l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et si vous n'êtes pas sûr que le contenu est légitime. En cas de doute, contactez le service informatique.

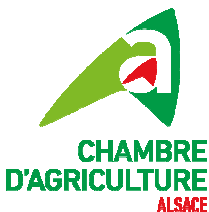
A l'attention de M. EYDER, Maire de la commune d'Altorf

En réponse au courriel du 19 septembre 2024 concernant le projet de révision allégé du PLU d'Altorf, la Chambre d'Agriculture ne pourra être représentée à la réunion du 7 novembre et vous prie de bien vouloir l'y excuser.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le dossier.

L'objet de la révision alléguée n'a en effet pas d'impact sur le foncier agricole ou sur les activités agricoles.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.



**Alexandre TREIBER**  
**Responsable d'équipe Foncier, Urbanisme et Infrastructures**  
**Service Gestion du Territoire**

Tél. : 03 88 19 17 28

Port. : 06 81 61 92 35

[alsace.chambre-agriculture.fr](http://alsace.chambre-agriculture.fr)



---

**De :** Mairie de Altorf - Secrétariat <secretariat@altorf.fr>

**Envoyé :** jeudi 19 septembre 2024 13:46

**À :** CCI PPA <r.hauswald@alsace.cci.fr>; CEA Caroline Feig <caroline.feig2@alsace.eu>; CEA Thierry Toutou <thierry.toutou@alsace.eu>; CEA URBANISME PPA <urbanisme.ppa@alsace.eu>; Alexandre TREIBER <alexandre.treiber@alsace.chambagri.fr>; CMA PPA <fdesnauds@cm-alsace.fr>; DDT SADT <ddt-sadt-art@bas-rhin.gouv.fr>; DDT67 SADT ART <pierre.fehrbach@bas-rhin.gouv.fr>; maison region selestat

<maison.selestat@grandest.fr>; PPA CCRMM <dbernhart@cc-molsheim-mutzig.fr>; LD-CAAL-URBANISME <urbanisme@alsace.chambagri.fr>; PPA SNCF <sandrine.bonin@sncf.fr>; region grand est direction cohésion territoires <ppa-urbanisme@grandest.fr>; SCOT PPA <GREGORY.HEINRICH@PETRBRUCHEMOSSIG.FR>; SP MOLSHEIM <sp-molsheim@bas-rhin.gouv.fr>

**Objet : ALTORF PLU REVISION ALLEGEE**

Madame, Monsieur,

La commune d'Altorf, par délibération du 16/09/2024, a arrêté le projet de révision allégée N°1 du PLU relative à la mise en cohérence du recul par rapport à la canalisation de gaz avec les SUP au droit de la zone d'activités ACTIVEUM.

En application de l'article 1153-34 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous convier à une réunion d'examen conjoint qui se tiendra le :

**jeudi 7 novembre 2024 à 14h00 en Mairie d'Altorf** (invitation en pièce jointe)

Le dossier de révision allégée constitué des pièces suivantes :

- . Notice de présentation;
- . Plan de règlement modifié;

est téléchargeable grâce au lien suivant :

<http://cloud.oteforum.fr/index.oho/s/kDCBL2NziRbF3v9>

Mot de passe : 67008\_Altorf (attention à respecter la casse)

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique.

**En vous priant de bien vouloir accuser réception du présent mail s'il vous plaît.**

Cordialement,

Pour le Maire, Bruno EYDER

Patricia Hoermann

MAIRIE D'ALTORF  
12 rue Principale  
67120 ALTORF  
Tél : 03 88 38 12 54  
Site : [www.altorf.fr](http://www.altorf.fr)



## DENTZ Léa

---

**De:** Mairie de Altorf - Secrétariat <secretariat@altorf.fr>  
**Envoyé:** mercredi 13 novembre 2024 11:03  
**À:** DENTZ Léa  
**Objet:** TR: Avis CeA + absence excusée - Révision allégée n°1 du PLU d'ALTORF

**ATTENTION :** Cet e-mail provient d'une personne extérieure à l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et si vous n'êtes pas sûr que le contenu est légitime. En cas de doute, contactez le service informatique.

---

**De :** 67 BAL Urbanisme - PPA <urbanisme.ppa@alsace.eu>  
**Envoyé :** lundi 4 novembre 2024 08:39  
**À :** Mairie de Altorf - Secrétariat <secretariat@altorf.fr>  
**Objet :** Avis CeA + absence excusée - Révision allégée n°1 du PLU d'ALTORF

Bonjour,

Je vous remercie de nous avoir adressé le dossier de Révision allégée n°1 du PLU d'ALTORF ainsi que l'invitation à la réunion d'examen conjoint.

Après instruction dudit dossier, aucune observation n'est à formuler.

Vous voudrez bien excuser Monsieur Thierry TOUITOU, Chef de projet urbanisme et aménagement à la Collectivité européenne d'Alsace qui ne pourra être présent à la réunion organisée.

Bien à vous,

**Caroline FEIG**  
Assistante instructrice – Urbanisme et Aménagement

Direction Economie Aménagement et Tourisme  
Service Aménagement Economie et Ingénierie

**Collectivité européenne d'Alsace**

Tél : 03 88 76 64 49

[caroline.feig2@alsace.eu](mailto:caroline.feig2@alsace.eu)

[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

